



CONSULTATION OUVERTE

TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE FOURNIR DES SERVICES RELATIFS AU SUIVI ET CONTRÔLE PAR GPS DU PARC AUTOMOBILE DE LA BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (BCRG)

I) PRESENTATION DE LA BANQUE CENTRALE

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a été créée en 1960 avec, comme principales missions, d'assurer la stabilité des prix et de promouvoir un système financier viable pour une croissance durable en République de Guinée.

Les missions de la BCRG

Conformément à son Statut, la Banque Centrale :

- Assure la politique monétaire et de change ;
- Assure la supervision des institutions financières ;
- Assure la stabilité financière ;
- Effectue les opérations bancaires ;
- Promeut les moyens de paiement ;
- Assure l'émission, la circulation et le retrait des billets de banque et monnaies métalliques ;
- Effectue des opérations sur matières précieuses et devises étrangères ;
- Opère sur les marchés financiers ;
- Effectue des opérations de crédit avec des banques opérant en République de Guinée ;
- Tient les comptes du Trésor Public, des Collectivités Territoriales, des établissements de crédit assujettis, des établissements de crédit étrangers, des institutions financières et autres intermédiaires agréés, des Banques Centrales étrangères, des gouvernements étrangers, des organismes financiers internationaux, ainsi que des membres du gouvernement et agents de la Banque Centrale ;
- Effectue des opérations au profit du Trésor Public : émission de certaines valeurs du Trésor, conservation des valeurs et titres ;
- Gère ses propres placements et investissements.

L'organisation de la BCRG

Le siège de la BCRG est situé à Conakry, la capitale du pays.

Le réseau de la BCRG comprend sept agences :

Une agence principale à Conakry ;

Une agence à Kankan ;

- Une agence à Kindia ;
- Une agence à Labé ;
- Une agence à N'zérékoré ;
- Une agence à Boké ;
- Une agence à Mamou.

II) CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION

La présente consultation se situe dans le cadre de la sécurisation du parc automobile de la BCRG. A ce titre, son objectif est de fournir à la BCRG des services relatifs au suivi et contrôle par GPS de son parc automobile composé de 35 véhicules. Ce nombre est révisable dans le temps. Le prestataire doit proposer une assistance technique complète à la BCRG qui portera essentiellement sur l'installation, la configuration et le test du bon fonctionnement des produits proposés dans le cadre de la sécurisation de son parc automobile.

III) DESCRIPTION DES TACHES

Le prestataire doit être en mesure de livrer les services suivants à la BCRG, tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

Désignations des services
Localisation, suivi et gestion de la flotte : vision instantanée de l'état de toute la flotte
L'historique d'activité : enregistrement des données conducteurs et véhicules pour une période minimale de 3 mois
Édition des rapports et statistiques détaillés par véhicule pendant un durée donnée
Détection des évènements avec génération de différents types d'alertes configurables :
Débranchement de la batterie externe ;
Entrée et sortie de la zone de limite (Geofencing).
Immobilisation du véhicule à distance
Des équipements de localisation par GPS embarqués dans les véhicules
Un système central de gestion et de suivi de la flotte par GPS
Solution accessible par navigateur (web) et compatible avec le système d'exploitation des téléphones (dernières versions)
Alertes par email et sms
Équipement embarqué : le système embarqué doit capter et enregistrer les éléments suivants :
Identification du véhicule
Position instantanée
Début et fin de voyage
Mise en chômage et arrêt (temps et durée)

Vitesse minimale et maximale
Distance parcourue à chaque voyage
Index kilométrique du tableau de bord
Suivi en temps réel : communication des informations sur l'état de la flotte en temps réel
Rapport d'activités détaillés : historique des arrêts et des trajets avec date début, date fin, durée d'arrêt distance parcourue, vitesse maximale...
Reconstitution du trajet
Possibilité d'exporter les données vers plusieurs formats : Word, PDF, Excel, XML, ...
Suivi en temps réel des positions et possibilité de traçage des mouvements et parcours
Création de plusieurs comptes d'accès pour le suivi de la totalité ou une partie de la flotte avec différents droits d'accès aux fonctionnalités de l'application
Configuration graphique des zones de limite (Geofencing) : personnalisable
Langue du suivi : Français

IV) PROFIL DU PRESTATAIRE

Cette mission sera confiée à un Prestataire en service de sécurité auprès d'institutions publiques et/ou privées, disposant d'une expérience avérée dans la sécurisation du parc automobile par GPS.

Ce faisant, l'équipe du prestataire doit être composée d'experts certifiés ayant déjà accompagné des diverses institutions dans la sécurisation du parc automobile.

V) PROCEDURE DE SELECTION

Préparation et présentation

Préparation de la soumission

La soumission devra être rédigée en langue française.

Présentation de la soumission

La soumission doit comporter les documents attestant de la régularité de sa situation vis-à-vis des organismes sociaux (sécurité sociale) et organismes ou autorité de tutelle.

Le soumissionnaire fournira dans trois (03) enveloppes séparées une offre technique, une offre financière et un avant-projet de contrat :

-L'offre technique comprendra une note de compréhension des termes de référence (TDR), la méthodologie et le planning proposé, la qualification du personnel chargé de la mission, et les références du soumissionnaire. Elle doit être sur support papier en trois exemplaires et sur clé USB. L'enveloppe portera la mention « Offre technique ».

-**L'offre financière** indiquera le coût total de la prestation libellé en GNF HT. Elle doit être sur support papier en trois exemplaires et sur clé USB. L'enveloppe portera la mention « Offre financière ».

-Un avant-projet de contrat. Le soumissionnaire proposera un avant-projet de contrat de prestation de service sur support papier et sur clé USB. Les trois (03) enveloppes seront insérées dans une (01) grande enveloppe portant les mentions suivantes :

[Offre pour la sélection d'un Prestataire pour le suivi et le contrôle par GPS du parc automobile de la BCRG . « - A n'ouvrir qu'en séance d'Ouverture de plis] Et adressée à :

**Monsieur le Directeur de la Logistique. Boite Postale N° 692 – Conakry – 6 Boulevard du Commerce C/Kaloum – République de Guinée.
Tel : + 224 664 67 77 77**

Validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de soixante (60) jours.

Réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au plus tard le :
..... 01 DEC. 2022 à 16h 00mn.

Toute offre parvenue après la date et l'heure limite indiquée ci-dessus sera considérée comme irrecevable.

Modalités de sélection

Le Prestataire sera choisi par un Comité de sélection mis en place par la Banque Centrale.

La grille de notation qui sera appliquée pour évaluer les offres est la suivante :

Offre Technique 70

- Un agrément délivré par l'autorité compétente en matière d'exercice de services de sécurité, une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle délivrée par une compagnie d'assurance acceptable pour la Banque Centrale et des documents attestant la régularité du prestataire vis-à-vis de l'administration fiscale et de la Caisse nationale de sécurité sociale : 20
- Conformité de l'offre aux spécifications techniques : 20
- Références du Prestataire : 10
- Qualification et expérience des personnes ressources : 20

Offre Financière :30
Total :100

L'examen des offres financières est conditionné par l'obtention d'une note minimale de 60/70 pour l'offre technique.

La Banque Centrale se réserve l'entière liberté dans le choix de l'agence. Il se réserve également la possibilité de ne donner suite à aucune des propositions présentées, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

VI) CONFIDENTIALITE

En recevant les présents Termes de référence, le Prestataire s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par la Banque Centrale :

- soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- ne soient divulguées, ni susceptibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tous tiers ou à toutes personnes pas expressément désignées par la Banque Centrale.



LA BANQUE CENTRALE